



## COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DE BADMINTON

---

Siège Social  
Maison des Sports du Pas-de-Calais 9, rue Jean Bart 62143 ANGRES  
Tél : 06.20.98.00.55  
Email: codep62@hotmail.com

---

### AVENANT AU REGLEMENT DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2022-2023

Nous vous informons d'une petite modification votée le 08/12/2022 en réunion du conseil d'administration du Codep 62 et à appliquer dès la J2.

**L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple, doit respecter la hiérarchie au classement de la FFbad, mais si vous avez 2 ou 3 joueurs ayant le même classement vous pouvez les placer dans l'ordre que vous le souhaitez et non dans l'ordre de leur moyenne.**

Rappel au niveau des règles sanitaires, vu l'augmentation et la recrudescence des personnes positives au Covid 19, merci de mettre à disposition du gel hydro alcoolique pour les joueurs présents.

Rappel pour les éventuels remplacements de joueurs ou joueuses, merci aux capitaines d'équipes de bien vérifier, que les joueurs présents ce dimanche 10 décembre sont bien enregistrés dans l'équipe sur Badnet.

Rappel pour la transmission et l'enregistrement des résultats, merci aux responsables de salle de bien enregistrer les résultats dans la journée et de les transmettre au CODEP62 le plus rapidement possible pour vérification.

Rappel pour les présidents de club ou responsables d'interclubs, merci de donner à vos capitaines d'équipes le numéro de téléphone des responsables de salles pour d'éventuels retard ou incident de vos joueurs, arrivée prévue pour 08h30 de toutes les équipes et début des matchs pour 09h00 sauf pour les équipes prévues pour 10h30.

**Attention** : Pour le mois de janvier tous les clubs recevant les interclubs doivent vérifier et confirmer la disponibilité de leur salle (mois des vœux des maires).

Merci et bon Interclubs à toutes et tous

Sportivement  
DOHET Frédéric, responsable des interclubs